

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC SAINT-JEAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

Procès-verbal d'une session régulière du conseil municipal de Saint-Gédéon tenue le lundi 11 février 2019 à la salle du conseil à 19 h 30 et à laquelle sont présents les conseillers et les conseillères suivants : M^{me} Suzy Lessard, M. Michel Tremblay, M. Pierre Boudreault, M^{me} Nathalie Simard, M^{me} Claire Girard qui siègent sous la présidence du maire M. Émile Hudon.

Est absent M. Jean-Sébastien Allard

Assiste également M. Dany Dallaire, directeur général

1- LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

15-02-19

Il est proposé par M^{me} Nathalie Simard, appuyée par M^{me} Suzy Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant pour cette assemblée.

- 1- Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 2- Acceptation du procès-verbal de la session tenue le 14 janvier 2019
- 3- Non-respect du règlement sur la qualité de l'eau potable – mandat d'ingénierie
- 4- Aide aux organismes paramunicipaux – versements 2019
- 5- Journées de la persévérance scolaire 2019 – projet en collaboration avec l'école Saint-Antoine
- 6- Popote roulante des Cinq Cantons
- 7- Entente intermunicipale relative aux services d'ingénierie et d'expertise technique de la MRC Lac-Saint-Jean-Est
- 8- Projet de remplacement aqueduc rang des Îles – mandat d'ingénierie
- 9- Remplacement partie égout rue de la Gare – mandat d'ingénierie
- 10- Programme d'accompagnement en revitalisation du cadre visuel et bâti
- 11- Demande à la CPTAQ de M. Jean Tremblay
- 12- Mandat aux procureurs – poursuite contre M. Normand Tremblay
- 13- Demande d'aide financière programme P.I.M.D.E. – Serres Dame Nature
- 14- Correspondance
- 15- Rapports des comités
- 16- Acceptation de la liste des comptes à payer et déboursés no 2019-02
- 17- Budget 2019 – Régie intermunicipale parc industriel secteur sud
- 18- Projet de règlement numéro 2018-463 « Plan d'urbanisme »
- 19- Projet de règlement numéro 2018-464 « Règlement de zonage »
- 20- Projet de règlement numéro 2018-465 « Règlement de lotissement »
- 21- Projet de règlement numéro 2018-466 « Règlement de construction »
- 22- Projet de règlement numéro 2018-467 « Règlement sur les permis et certificats »
- 23- Projet de règlement numéro 2018-468 « Règlement sur les dérogations mineures »
- 24- Projet de règlement numéro 2018-469 « Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble »
- 25- Projet de règlement numéro 2018-470 « Règlement sur les usages conditionnels »
- 26- Projet de règlement numéro 2018-471 « Règlement relatifs aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble »
- 27- Avis de motion – projet de règlement numéro 2018-463 « Plan d'urbanisme »
- 28- Avis de motion - projet de règlement numéro 2018-464 « Règlement de zonage »
- 29- Avis de motion - projet de règlement numéro 2018-465 « Règlement de lotissement »
- 30- Avis de motion - projet de règlement numéro 2018-466 « Règlement de construction »
- 31- Avis de motion - projet de règlement numéro 2018-467 « Règlement sur les permis et certificats »

- 32 - Avis de motion - projet de règlement numéro 2018-468 « Règlement sur les dérogations mineures »
- 33 - Avis de motion - projet de règlement numéro 2018-469 « Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble »
- 34 - Avis de motion - projet de règlement numéro 2018-470 « Règlement sur les usages conditionnels »
- 35 - Avis de motion - projet de règlement numéro 2018-471 « Règlement relatifs aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble »
- 36 - Affaires nouvelles
- 37 - Période de questions
- 38 - Levée de l'assemblée

2- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION TENUE LE 14 JANVIER 2019

Une correction doit être apportée au procès-verbal du 14 janvier. Au point numéro 9 « Projet carrière été 2019 – Emplois étudiants ». Le poste d'aide journalier doit être remplacé par aide jardinier.

16-02-19

Il est proposé par M^{me} Suzy Lessard, appuyée par M. Michel Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la session tenue le 14 janvier 2019, tel que rédigé et compte tenu de la modification demandée ci-dessus.

3- NON-RESPECT DU RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE – MANDAT D'INGÉNIERIE

Le directeur général explique le dossier.

La municipalité a été avisée par le MDDELCC d'un non-respect des normes stipulée au règlement sur la qualité de l'eau potable. Suite à des discussions avec le ministère, on exige de la municipalité que des correctifs soient apportés.

Afin de connaître la teneur des mesures à prendre, il s'avère nécessaire de faire analyser la situation par un ingénieur. Deux firmes ont été contactées, afin de déposer une offre de services. Il est recommandé par le comité des travaux publics d'accorder le contrat à la firme Norda Stelo.

17-02-19

Il est proposé par M^{me} Claire Girard, appuyée par M. Michel Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat relatif à la validation du taux d'inactivation des virus suite à une contamination à l'eau brute à la firme Norda Stelo au coût de 5 600 \$ plus taxes conformément à l'offre de service du 30 janvier 2019.

M. le maire informe les citoyens que malgré le non-respect de la norme, la qualité de l'eau n'a jamais été remise en question.

4- AIDE AUX ORGANISMES PARAMUNICIPAUX – VERSEMENTS 2019

Le directeur général dépose la liste des versements à approuver en vertu de la politique relative à l'aide financière versée aux organismes paramunicipaux.

18-02-19

Il est proposé par M^{me} Nathalie Simard, appuyée par M. Pierre Boudreault, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les versements suivants aux organismes paramunicipaux pour l'année 2019, selon les modalités de la politique en vigueur :

ORGANISME	MONTANT
Corporation Petit Marais	15 500 \$
Corporation développement	85 000 \$
Comité d'embellissement	13 000 \$
Corporation Fêtes et festivals	55 000 \$
Comité des loisirs	28 250 \$
Comité suivi Politique familiale	500 \$

5- JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2019 – PROJET EN COLLABORATION AVEC L'ÉCOLE SAINT-ANTOINE

Le CREPAS invite la municipalité à décréter les dates du 11 au 15 février 2019 comme Journées de la persévérance scolaire dans la municipalité. De plus, la municipalité et l'école Saint-Antoine ont convenu d'un partenariat afin d'organiser une activité spéciale.

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et élus du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont placé depuis 1996 la prévention de l'abandon scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1.9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont depuis quelques années parmi les plus persévérants au Québec et que, malgré cette position enviable de la région, ce sont encore 8.6 % de ses jeunes qui ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires en 2014-2015 (10.3 % pour les garçons et 7.1 % pour les filles);

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- À deux fois plus de chances de recourir au chômage;
- Court 1.7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- Court 1.7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
- Les taxes et impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE le travail du CRÉPAS et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser quelque 24.7 millions de dollars annuellement en coûts sociaux;

CONSIDÉRANT QU'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE le CRÉPAS organise, du 11 au 15 février 2019, la 12^e édition des Journées de la persévérance scolaire sous le thème Nos gestes, un + pour leur réussite, que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées de centaines d'activités dans les différentes communautés du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

19-02-19 À CES CAUSES, il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M^{me} Claire Girard, et il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- De déclarer les 11, 12, 13, 14 et 15 février 2019 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;
- D'appuyer le Conseil régional de prévention de l'Abandon scolaire (CRÉPAS) et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires – afin de faire du Saguenay-Lac-Saint-Jean une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;
- De faire parvenir copie de cette résolution au CRÉPAS.

M. le maire explique le projet d'activité en préparation avec les élèves de l'école primaire soit la tenue d'un conseil étudiant le mercredi 13 février prochain.

20-02-19 Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M^{me} Nathalie Simard, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'activité organisé le mercredi 13 février prochain en après-midi, en collaboration avec l'école Saint-Antoine soit la tenue d'un conseil étudiant et d'autoriser les dépenses relatives à la tenue de l'activité.

6- POPOTE ROULANTE DES CINQ CANTONS

L'organisme demande une aide financière pour l'année en cours. Suite à une rencontre tenue avec les représentants avec l'organisme, une aide de 2 000 \$ serait proposée pour cette année.

21-02-19 Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M^{me} Nathalie Simard, et il est résolu à l'unanimité des conseillers de contribuer au financement de la Popote roulante des Cinq Cantons pour 2019 en versant une aide de 2 000 \$.

7- ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AUX SERVICES D'INGÉNIERIE ET D'EXPERTISE TECHNIQUE DE LA MRC LAC-SAINT-JEAN-EST

En novembre dernier, le conseil a adopté une résolution signifiant son intention de participer à l'entente intermunicipale relative aux services d'ingénierie et d'expertise technique de la MRC Lac-Saint-Jean Est.

Suite à cette résolution, l'ensemble des municipalités de la MRC, à l'exclusion de Ville d'Alma, de même que la RMR, ont signifié leur accord vis-à-vis de cette entente. À noter qu'il s'agit d'une entente de cinq (5) ans et qu'aucune municipalité ne peut se retirer de l'entente durant cette période. Le texte de l'entente est déposé.

22-02-19 Il est proposé par M^{me} Suzy Lessard, appuyée par M^{me} Claire Girard, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'entente intermunicipale relative aux services d'ingénierie et d'expertise technique de la MRC Lac-Saint-Jean Est pour une durée de cinq (5) ans et d'autoriser MM. Dany Dallaire, directeur

général et Émile Hudon, maire à signer cette entente avec la MRC Lac-Saint-Jean Est.

8- PROJET DE REMPLACEMENT AQUEDUC RANG DES ÎLES – MANDAT D'INGÉNIERIE

Afin de finaliser la préparation des plans et devis pour le projet de remplacement de l'aqueduc du rang des Îles, la municipalité a demandé à la firme Mageco-LMG, une offre de services.

L'offre déposée est au montant de 13 330 \$ incluant une somme de 5 950 \$ en ce qui a trait à la surveillance bureau.

Il est recommandé par le comité des travaux publics d'accorder le contrat à la firme Mageco-LMG pour la réalisation d'une partie du mandat.

23-02-19

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M^{me} Nathalie Simard, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder à la firme Mageco-LMG le contrat d'ingénierie en vue du remplacement d'aqueduc du rang des Îles pour un montant de 7 380 \$ plus taxes, le tout selon les points # 1 et # 2 de l'offre de services daté du 17 janvier dernier.

9- REEMPLACEMENT PARTIE ÉGOUT RUE DE LA GARE – MANDAT D'INGÉNIERIE

Suite au rapport produit à la fin de 2018 par la firme Stantec, concernant le réseau d'égout de la municipalité, le projet consistant au remplacement d'une conduite d'égout dans le rue de la Gare a été priorisé. Des offres pour l'ingénierie du projet ont été demandées.

Trois offres de services ont été déposées :

- Norda Stelo 16 050 \$ (incluant surveillance)
- WSP 14 520 \$
- Stantec 10 100 \$

Le comité des travaux publics recommande d'accorder le contrat à la firme Stantec.

24-02-19

Il est proposé par M^{me} Suzy Lessard, appuyée par M. Michel Tremblay et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat relatif à l'ingénierie du projet de réfection du réseau d'égout sanitaire de la rue de la Gare à la firme Stantec au montant de 10 100 \$ plus taxes selon l'offre de service du 28 janvier 2019.

10- PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT EN REVITALISATION DU CADRE VISUEL ET BATI

Suite à une rencontre avec la représentante du SARP tenue le 4 février dernier, la municipalité est invitée à signifier son intention de faire partie de la cohorte 2020-2022 de ce programme.

ATTENDU QU'afin de développer une occupation plus dynamique et structurante du territoire, la Société d'histoire du Lac-Saint-Jean (SHL) avec son Service d'aide-conseil en rénovation patrimoine (SARP) propose un programme d'accompagnement pour doter les municipalités d'outils concrets de revitalisation, et ce, dans le cadre de sa mission;

ATTENDU QUE le *Programme D'accompagnement en revitalisation du cadre visuel et bâti* vise à mettre en place, dans l'ensemble des municipalités de la région, des démarches d'accompagnement et proposer des plans de revitalisation

dans la poursuite du projet de la *Corvée collective* tout en favorisant l'animation des milieux touchés et la participation citoyenne;

ATTENDU QUE le projet de *Corvée collective de revitalisation* menée depuis 2011 a eu de nombreuses retombées positives pour les communautés qui ont bénéficié de la démarche d'accompagnement dans le cadre de ce projet et que seulement 12 municipalités ont pu se prévaloir de la démarche;

ATTENDU QU'un cadre visuel et bâti attrayant et durable est une marque éloquente du dynamisme d'un milieu de vie et qu'il constitue un des leviers mobilisant importants auprès des collectivités pour limiter et inverser la dévitalisation;

ATTENDU QUE les interventions proposées dans ce programme ciblent les grandes orientations du gouvernement dans le cadre de l'occupation et la vitalité des territoires et qu'il s'inscrit à l'intérieur des recommandations et priorités en tourisme et en développement des communautés du Sommet économique régional;

ATTENDU QUE le *Programme d'accompagnement en revitalisation du cadre visuel et bâti* répond à un besoin des collectivités et qu'il s'inscrit dans les orientations des schémas d'aménagement et de développement des MRC du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

ATTENDU QUE la volonté des élus de la municipalité de Saint-Gédéon est de soutenir et de mettre en valeur leur milieu;

25-02-19

PAR CONSÉQUENT il est proposé par M^{me} Claire Girard, appuyée par M^{me} Nathalie Simard, et il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- QUE la municipalité signifie son vif intérêt à participer au *Programme d'accompagnement en vitalisation du cadre visuel et bâti* avec la cohorte 2020-2022;
- QUE la participation éventuelle de la municipalité sera officialisée et déterminée en fonction des diverses modalités financières qui lui seront soumises.

11- DEMANDE À LA CPTAQ DE M. JEAN TREMBLAY

Le directeur général résume le dossier.

M. Jean Tremblay, demeurant au 112, chemin des Chênes s'adresse à la CPTAQ afin d'obtenir un droit d'utilisation à d'autres fins que l'agriculture pour une partie de terrain, soit le lot 4 719 186 du cadastre, sur lequel il détient une servitude d'aqueduc et qui est la propriété de M. Patrice Lessard.

M. Tremblay a obtenu divers permis de raccordement et a déjà effectué les travaux d'aqueduc pour desservir certains terrains lui appartenant. Il désire officialiser le droit qu'il détient auprès de la CPTAQ.

26-02-19

Il est proposé par M^{me} Suzy Lessard, appuyée par M^{me} Claire Girard et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la demande de M. Jean Tremblay à la CPTAQ afin d'utiliser à d'autres fin que l'agriculture en installant des conduites d'aqueduc privées sur une partie du lot 4 719 186 pour lequel ce dernier détient une servitude.

12- MANDAT AUX PROCUREURS – POURSUITE CONTRE M. NORMAND TREMBLAY

Le directeur général résume le dossier.

Le CCU recommande au conseil de mandater les procureurs afin d'entamer des poursuites contre ce propriétaire qui a réalisé des travaux sans permis, qui a terminé lesdits travaux malgré une interdiction signifiée par un avis d'arrêt de travaux, et lesquels travaux sont non conformes à la réglementation municipale, le tout en regard d'un H.L.L. situé à la plage Saint-Joseph.

Un constat d'infraction a été émis à l'encontre du propriétaire et ce dernier a contesté le constat. La cause sera par conséquent entendue devant la cour municipale.

27-02-19 Il est proposé par M^{me} Suzy Lessard, appuyée par M. Michel Tremblay et il est résolu à l'unanimité des conseillers de mandater les procureurs Larouche, Lalancette, Pilote afin d'entamer des poursuites contre M. Normand Tremblay, propriétaire d'un H.L.L. situé au 101, de la Plage Saint-Joseph pour faire démolir les travaux non conformes exécutés à son bâtiment et ce, sans permis.

13- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PROGRAMME P.I.M.D.E. – SERRES DAME NATURE

M^{me} Nathalie Simard résume le dossier.

L'entreprise Serres Dame Nature a déposé en janvier, une demande d'aide financière dans le cadre de la Politique d'intervention en matière de développement économique de la municipalité. Cette demande est pour faire l'agrandissement de la boutique d'accueil et de certaines aires de vente. La corporation de développement recommande le versement d'une aide de 3 500 \$.

28-02-19 Il est proposé par M^{me} Nathalie Simard, appuyée par M. Michel Tremblay et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le versement d'une aide financière de 3 500 \$ à l'entreprise Serres Dame Nature dans le cadre du programme P.I.M.D.E. pour le projet « Agrandissement de la boutique d'accueil » et de financer cette aide par une affectation équivalente en provenance du surplus accumulé réservé à cette fin.

14- CORRESPONDANCE

Challenge cycliste des Bleuets

Le Challenge cycliste des Bleuets demande une autorisation de passage dans la municipalité dans la journée du dimanche 1^{er} septembre 2019.

29-02-19 Il est proposé par M^{me} Suzy Lessard, appuyée par M. Pierre Boudreault et il est résolu à l'unanimité d'autoriser le droit de passage dans la municipalité le dimanche 1^{er} septembre 2019 pour le Challenge cycliste des Bleuets.

MAMH

Approbation de la programmation de travaux du programme TECQ 2014-2018.

MMQ

Annonce de la ristourne 2018. Un montant de 1 961 \$ sera versé à la municipalité.

FQM

Modalités de l'entente relative au Fonds de la taxe sur l'essence 2019-2013. Une suggestion de résolution est proposée. Les membres désirent attendre dans ce dossier.

Croix-Rouge Lac-Saint-Jean-Est

La Croix-Rouge demande l'autorisation de faire un barrage routier le 18 juillet 2019 comme levée de fonds.

30-02-19

Il est proposé par M^{me} Nathalie Simard, appuyée par M^{me} Claire Girard et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la Croix-Rouge de faire un barrage routier aux intersections des rues De Quen et de la Plage, ainsi que le chemin De Quen et le rang des Îles pour le 18 juillet prochain.

15- RAPPORTS DES COMITÉS

CCU

M^{me} Suzy Lessard fait rapport de la réunion tenue le 29 janvier dernier.

Comité de la bibliothèque

M^{me} Suzy Lessard informe qu'une rencontre a eu lieu. Il a été discuté d'un projet à venir pour la semaine de relâche avec la collaboration du service des loisirs.

Comité d'embellissement

M^{me} Suzy Lessard fait rapport de la rencontre tenue en janvier dernier. Elle fait par notamment du recrutement de bénévoles en cours et que certains bénévoles ont quitté le comité.

Ressources humaines

M^{me} Suzy Lessard informe que les négociations en vue de renouveler la convention collective des employés sont débutées.

Comité des loisirs

M. Michel Tremblay fait rapport de la rencontre tenue le 29 janvier dernier. Il a été notamment discuté des élections des administrateurs, de la semaine de relâche, de l'organisation des Festi-jeux avec le Village de pêche. C'est M^{me} Marjolaine Girard qui a été élue présidente du comité.

Comité des finances

M. Pierre Boudreault dépose la liste des demandes de subventions analysées par le comité et émet les recommandations quant aux versements des aides financières.

31-02-19

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M^{me} Claire Girard, et résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons et subventions suivants :

- | | |
|--------------------------------------|-----------|
| • Fêtes du Centenaire de l'Ascension | 500.00 \$ |
| • Fondation Jean Allard – 2 billets | 200.00 \$ |
| • Coopérative Nord-Bio – 2 billets | 100.00 \$ |

La demande suivante est refusée :

- M.E.P.A.C.

Corporation de développement

M^{me} Nathalie Simard fait rapport de la rencontre tenue le 13 décembre dernier ou il a été question du guide touristique 2019.

Comité des travaux publics

M^{me} Claire Girard résume la rencontre tenue le 30 janvier dernier. Il a été notamment discuté de la préparation du projet de réfection du rang 10, de la taxe sur l'essence, de l'avis du MDDELCC et des opérations de déneigement.

16- ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET DÉBOURSÉS NO 2019-02

M. Pierre Boudreault fait rapport de l'analyse des comptes par le comité des finances et en recommande l'acceptation.

32-02-19

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M^{me} Nathalie Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la liste des comptes à payer et des déboursés no 2019-02 au montant de 318 666.22 \$ telle que préparée et d'en autoriser le paiement.

- Comptes à payer :	286 932.95 \$
- Déboursés :	42 061.85 \$
- <u>Retenue</u> :	
- Testair et sans bornes	<u>(10 328.58) \$</u>
TOTAL :	318 666.22 \$

17- BUDGET 2019 – RÉGIE INTERMUNICIPALE PARC INDUSTRIEL SECTEUR SUD

Le conseil d'administration de la régie intermunicipale du parc industriel du secteur sud a déposé et adopté les prévisions budgétaires officielles de 2019 lors de la dernière réunion tenue le 7 février dernier. Pour notre municipalité, la quote-part sera établie à 7 600 \$.

33-02-19

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Michel Tremblay et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les prévisions budgétaires officielles de 2019 de la régie intermunicipale du parc industriel du secteur sud au montant de 87 000 \$ lesquelles comportent une quote-part de 7 600 \$ pour la municipalité de Saint-Gédéon.

Le conseil s'apprête à entamer le processus devant mener à l'adoption du nouveau plan d'urbanisme ainsi qu'à une refonte complète des règlements en matière d'urbanisme.

Dans le cadre du processus, la tenue d'une assemblée publique de consultation est nécessaire en vertu de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

L'assemblée publique de consultation est fixée au lundi 11 mars prochain à 19 heures.

18- PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-463 « PLAN D'URBANISME »

M^{me} Suzy Lessard dépose le projet de règlement numéro 2018-463 lequel constitue un nouveau plan d'urbanisme en remplacement du plan d'urbanisme en vigueur.

34-02-18

Il est proposé par M^{me} Suzy Lessard, appuyée par M. Pierre Boudreault, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le projet de règlement numéro 2018-463 constituant le nouveau plan d'urbanisme, le tout selon le document déposée et intitulé « Plan d'urbanisme – Février 2019 – projet 0331701 ».

19- PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-464 « RÈGLEMENT DE ZONAGE »

M. Pierre Boudreault dépose le projet de règlement numéro 2018-464 lequel constitue un nouveau règlement de zonage en remplacement du règlement de zonage en vigueur, ainsi que tous ses amendements.

35-02-18

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M^{me} Nathalie Simard, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le projet de règlement numéro

2018-464 constituant le nouveau règlement de zonage, le tout selon le document déposé et intitulé « Règlement de zonage – règlement # 2018-464 – février 2019 » ainsi que ses annexes cahier des spécifications, plan de zonage zone urbaine et plan de zonage ensemble du territoire.

20- PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-465 « RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT »

M^{me} Claire Girard dépose le projet de règlement numéro 2018-465 lequel constitue un règlement de lotissement en remplacement du règlement de lotissement en vigueur ainsi que tous ses amendements.

36-02-18 Il est proposé par M^{me} Claire Girard, appuyée par M^{me} Suzy Lessard, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le projet de règlement numéro 2018-465 constituant le nouveau règlement de lotissement, le tout selon le document déposé et intitulé « Règlement de lotissement – règlement # 2018-465 – février 2019 ».

21- PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-466 « RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION »

M. Michel Tremblay dépose le projet de règlement numéro 2018-466 lequel constitue un règlement de construction en remplacement du règlement de construction en vigueur ainsi que tous ses amendements.

37-02-18 Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Pierre Boudreault, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le projet de règlement numéro 2018-466 constituant le nouveau règlement de construction, le tout selon le document déposé et intitulé « Règlement de construction – règlement # 2018-466 – février 2019 ».

22- PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-467 « RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS »

M^{me} Nathalie Simard dépose le projet de règlement numéro 2018-467 lequel constitue un règlement sur les permis et certificats en remplacement du règlement sur les permis et certificats en vigueur ainsi que tous ses amendements.

38-02-18 Il est proposé par M^{me} Nathalie Simard, appuyée par M^{me} Claire Girard et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le projet de règlement numéro 2018-467 constituant le nouveau règlement sur les permis et certificats, le tout selon le document déposé et intitulé « Règlement sur les permis et certificats – règlement # 2018-467 – février 2019 ».

23- PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-468 « RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES »

M^{me} Suzy Lessard dépose le projet de règlement numéro 2018-468 lequel constitue un règlement sur les dérogations mineures en remplacement du règlement sur les dérogations mineures en vigueur ainsi que tous ses amendements.

39-02-18 Il est proposé par M^{me} Suzy Lessard, appuyée par M. Michel Tremblay et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le projet de règlement numéro 2018-468 constituant le nouveau règlement sur les dérogations mineures, le tout selon le document déposé et intitulé « Règlement sur les dérogations mineures – règlement # 2018-468 – février 2019 ».

24- PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-469 « RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE »

M. Pierre Boudreault dépose le projet de règlement numéro 2018-469 lequel constitue un règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble en remplacement du règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble en vigueur ainsi que tous ses amendements.

40-02-18

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M^{me} Nathalie Simard et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le projet de règlement numéro 2018-469 constituant le nouveau règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble, le tout selon le document déposé et intitulé « Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble – règlement # 2018-469 – février 2019 ».

25- PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-470 « RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS »

M^{me} Claire Girard dépose le projet de règlement numéro 2018-470 lequel constitue un règlement sur les usages conditionnels.

41-02-18

Il est proposé par M^{me} Claire Girard, appuyée par M^{me} Suzy Lessard et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le projet de règlement numéro 2018-470 « Règlement sur les usages conditionnels », le tout selon le document déposé et intitulé « Règlement sur les usages conditionnels – règlement # 2018-470 – février 2019 ».

26- PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-471 « RÈGLEMENT RELATIFS AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE »

M. Michel Tremblay dépose le projet de règlement numéro 2018-471 lequel constitue un règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

42-02-18

Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Pierre Boudreault et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le projet de règlement numéro 2018-471 « Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble », le tout selon le document déposé et intitulé « Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – règlement # 2018-471 – février 2019 ».

27- AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-463 « PLAN D'URBANISME »

AVIS DE MOTION

M^{me} Suzy Lessard donne avis de motion à l'effet qu'il sera déposé à une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, un règlement adoptant un nouveau plan d'urbanisme.

28- AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-464 « RÈGLEMENT DE ZONAGE »

AVIS DE MOTION

M. Michel Tremblay donne avis de motion à l'effet qu'il sera déposé à une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, un règlement de zonage en remplacement du règlement de zonage en vigueur.

29- AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-465
« RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT »

AVIS DE
MOTION

M. Pierre Boudreault donne avis de motion à l'effet qu'il sera déposé à une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, un règlement de lotissement en placement du règlement de lotissement en vigueur.

30- AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-466
« RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION »

AVIS DE
MOTION

M^{me} Nathalie Simard donne avis de motion à l'effet qu'il sera déposé à une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, un règlement de construction en placement du règlement de construction en vigueur.

31- AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-467
« RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS »

AVIS DE
MOTION

M^{me} Claire Girard donne avis de motion à l'effet qu'il sera déposé à une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, un règlement sur les permis et certificats en remplacement du règlement sur les permis et certificats en vigueur.

32- AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-468
« RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES »

AVIS DE
MOTION

M^{me} Suzy Lessard donne avis de motion à l'effet qu'il sera déposé à une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, un règlement sur les dérogations mineures en remplacement du règlement sur les dérogations mineures en vigueur.

33- AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-469
« RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT
D'ENSEMBLE »

AVIS DE
MOTION

M. Michel Tremblay donne avis de motion à l'effet qu'il sera déposé à une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, un règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble en remplacement du règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble en vigueur.

34- AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-470
« RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS »

AVIS DE
MOTION

M. Pierre Boudreault donne avis de motion à l'effet qu'il sera déposé à une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, un règlement sur les usages conditionnels.

35- AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-471
« RÈGLEMENT RELATIFS AUX PROJETS PARTICULIERS DE
CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN
IMMEUBLE »

AVIS DE
MOTION

M^{me} Nathalie Simard donne avis de motion à l'effet qu'il sera déposé à une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, un règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

36- AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point.

37- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Une question concernant les puits d'eau potable de la municipalité;
- Une question au sujet de diverses infractions commises à l'égard des règlements d'urbanisme et leur suivi;
- Une question concernant la demande en aqueduc pour le futur P.N.P.T.

38- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20 h 55, M^{me} Nathalie Simard propose la levée de l'assemblée.

Émile Hudon
Maire

Dany Dallaire
Directeur général